



**CADRES A REMPLIR PAR LE DEPOSANT**

**Dispositions relatives à la situation patrimoniale**

Date du mariage :  
 Régime matrimonial adopté par les époux :  
 En cas d'absence de contrat de mariage, cocher la case :   
 En cas d'existence d'un contrat de mariage :  
 • Date du contrat de mariage :  
 • Nom et adresse du notaire : , Notaire à  
 Modifications du régime matrimonial :  
 • Date de la décision du Tribunal de Grande Instance :

**OU**

**Dispositions éventuelles relatives au Pacte civil de solidarité**

Date du PACS : Date d'enregistrement du PACS au Tribunal d'instance :

**Dispositions éventuelles relatives aux donations entre époux**

Date de l'acte :  
 Nom et adresse du notaire : Maître , Notaire à  
 Quotité (part disponible) choisie :

**Dispositions testamentaires**

Date du testament : Date du codicille (s'il y a lieu) :  
 Date de dépôt à l'étude notariale (en cas de testament olographe) :  
 Nom et adresse du notaire :

**Contrat d'assurance souscrit en cas de vol d'objets d'art ou de collection :**

Nom ou dénomination sociale de la compagnie d'assurance :  
 Adresse :  
 N° du contrat : Date de souscription :  
 Montant des valeurs assurées :

**Donations, donations-partages et dons manuels consentis antérieurement par le défunt :**

*Remplissez ce cadre uniquement en présence d'une seule donation. S'il y a eu plusieurs donations, reproduisez sur papier libre le modèle proposé ci-dessous pour chacune des donations consenties par le défunt.*

Date de l'acte de donation ou de donation-partage :  
 Nom et adresse du notaire :  
 Références de l'enregistrement : Date : N°:  
 Date de dépôt (ou de révélation de la déclaration du don manuel) :  
 Désignation du bénéficiaire :  
 Nom, Prénom :  
 Adresse :  
 Montant des dons ou donations :



12322\*02

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
Formulaire obligatoire en vertu de l'article. 800  
du Code Général des Impôts



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2705-S-SD  
(01-2017)  
@internet-DGFIP

## DÉCLARATION DE SUCCESSION (feuille de suite)

### DÉCLARANT

Nom de naissance : ANCIAUX  
Prénom (s) : Josiane  
Domicile :  
Adresse courriel :

Qualité :  Conjoint survivant  Héritier  Légataire  Donataire  Tuteur  Curateur  Mandataire

### DÉVOLUTION SUCCESSORALE <sup>(1)</sup>

#### PERSONNE DECEDEE

Madame Irène Pierrette **PYBOT**, en son vivant retraitée, demeurant à BEAUNE (21200) Maison de retraite Nicolas Rollin, 4 rue René Payot.  
Née à VERDUN (55100), le 15 juin 1923.  
Veuve de Monsieur Hermand **ANCIAUX** et non remariée.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.  
Décédée à BEAUNE (21200) (FRANCE), le 14 octobre 2017.

#### Absence de disposition de dernières volontés

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

#### Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

#### Héritier(s)

Madame Josiane Fernande Adrienne **ANCIAUX**, retraitée, demeurant à BEAUNE (21200) 7 Rue du Clos des Capucins.  
Née à SAINT DENIS (93200) le 28 septembre 1945.  
Divorcée de Monsieur Denis **ROBERT-BETHUNE** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PARIS (75) le 14 novembre 1985, et non remariée.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille.

Son enfant est né de son union avec son conjoint prédécédé.

Habile à se dire et porter seul héritier.

#### QUALITES HEREDITAIRES

Madame Josiane **ANCIAUX** est habile à se dire et porter héritière de

<sup>(1)</sup> Énoncer les noms, prénoms, domicile du conjoint survivant, des héritiers, donataires et légataires, leur lien de parenté avec le défunt, leurs date et lieu de naissance ainsi que, le cas échéant, les date et lieu de naissance de leurs enfants vivants au jour de l'ouverture de la succession pour le bénéfice de la réduction de droits prévue en faveur des héritiers ou légataires ayant au moins trois enfants (cf notice 2705-NOT, § Comment calculer, par étapes, l'impôt de la succession, 7<sup>ème</sup> étape).

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<p>Madame Irène ANCIAUX sa mère susnommée.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>NOTORIETE</u></b></p> <p>L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par l'Office Notarial 18, Place Carnot à BEAUNE le présent jour.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>ATTESTATION DE PROPRIETE IMMOBILIERE</u></b></p> <p>Une attestation de propriété immobilière a été dressée aux termes d'un acte reçu par l'Office Notarial 18, Place Carnot à BEAUNE le présent jour.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Créance d'aide ou d'assistance - Absence</u></b></p> <p>Le(s) soussigné(s) déclare(nt) qu'il n'existe aucune créance à faire valoir à l'encontre de la succession ou de quiconque pour aide ou assistance à la personne décédée ou même enrichissement sans cause.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Acceptation de la succession</u></b></p> <p>Le soussigné a déclaré accepté la succession, aux termes de l'attestation immobilière, ci-dessus relatée, déclarant avoir été parfaitement informés des conséquences de cette acceptation.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>OBSERVATIONS PRELIMINAIRES</u></b></p> <p><b>Assurance-vie</b></p> <p>La personne décédée a souscrit depuis le 20 Novembre 1991 le ou les contrats d'assurance-vie avec versement de primes après 70 ans ci-après relatés aux présentes et dont la prise en compte dans la présente déclaration s'effectue conformément aux dispositions du bulletin officiel des impôts BOI-ENR-DMTG-10-10-20-20-20130709.</p> <p><b>Absence de donation antérieure</b></p> <p>Le(s) soussigné(s) atteste(nt) que la personne décédée n'a consenti à un titre et sous une forme quelconque aucune donation au profit de qui que ce soit pour quelque cause que ce soit.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>ACTIF DE SUCCESSION</u></b></p>		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du Code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 10 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

Signature(s) :

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<p>1°) La personne décédée ne possédait, au moment de son décès et en dehors de sa garde-robe personnelle, aucuns meubles meublants ou objets mobiliers, ainsi qu'il est justifié par une attestation de la maison de retraite des Hospices Civils de BEAUNE, où elle était domiciliée. Etant ici précisé que la maison qui lui appartenait pour partie à BEAUNE (21200), 15 rue Elise Delaroche, a été loué vide de tous meubles à compter du 20 janvier 2017, au profit de Madame Sophie BENOIT COUSTOU, suivant acte sous seing privé en date à BEAUNE, le 10 décembre 2016.</p> <p>Ci .....</p>	0,00 €	
<p>2°) Le prorata d'arrérages dû par la CNAV ILE DE FRANCE sis 110 Avenue de Flandre 75951 PARIS CEDEX 19, pour lequel le bénéficiaire est immatriculé sous le numéro 2.23.06.55.545.220.20, d'un montant au jour du décès de 1 052,46 €.</p> <p>Ci .....</p>	1 052,46 €	<i>Verse après doux p... de Celle i... de l'usu.</i>
<p>3°) A la banque dénommée CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, Service Successions 1 Rond Point de la Nation BP 21088 21088 DIJON Cedex 9:</p> <p>3.1°) Un livret A n° 00300-00765348588 ayant pour titulaire Madame Irène ANCIAUX et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 6 541,31 €.</p> <p>Ci .....</p>	6 541,31 €	
<p>4°) A la banque dénommée Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, Champagne-Bourgogne :</p> <p>4.1°) Un compte chèques n° 52121881721 ayant pour titulaire Mme Irène PYBOT et dont le solde créditeur au jour du décès est de 787,59 €.</p> <p>Ci .....</p>	787,59 €	<i>ok</i>
<p>4.2°) Un compte de dépôt à terme n° 52121881764 ayant pour titulaire Mme Irène PYBOT et dont le solde créditeur au jour du décès est de 67 120,54 €.</p> <p>Ci .....</p>	67 120,54 €	<i>ok</i>
<p>5°) A la banque dénommée LCL, Le Crédit Lyonnais:</p> <p>5.1°) Les valeurs au jour du décès ci-après figurant au compte-titres n° 02532-037472M ayant pour titulaire Mme Irène PYBOT :</p> <p>5.2°) Un compte-titres n° 02532-037472M ayant pour titulaire Mme Irène PYBOT et dont le détail est annexé, pour un total de 30 111,91 €.</p> <p>Ci .....</p>	30 111,91 €	<i>24/10</i>
<p>6°) A la banque dénommée La Banque Postale:</p>		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du Code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 10 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

Signature(s) :

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration								
6.1°) Un compte courant postal n° 3773192L033 ayant pour titulaire Mme Irène PYBOT et dont le solde créditeur au jour du décès est de 124,53 €. Ci .....	124,53 €									
6.2°) Un plan d'épargne logement n° 5200038884D ayant pour titulaire Mme Irène PYBOT et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 77 019,42 €. Ci .....	77 019,42 €									
6.3°) Un livret LDDS n° 8202185204A ayant pour titulaire Mme Irène PYBOT et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 4 560,76 €. Ci .....	4 560,76 €									
7°) Le bien immobilier ci-après désigné, pour la <b>MOITIE INDIVISE</b> : <b>A BEAUNE (21200) 15 Rue Elise Delaroché</b> Une maison à usage d'habitation, comprenant : un salon, un séjour, une cuisine, trois chambres, une salle de bains, wc, une arrière-cuisine. Et un garage attenant avec terrain autour.  Cadastré : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N°</th> <th>Lieudit</th> <th>Surface</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BY</td> <td>388</td> <td>15 RUE ELISE DE LAROCHE</td> <td>00 ha 04 a 93 ca</td> </tr> </tbody> </table> Total Surface : 00 ha 04 a 93 ca Ci .....	Section	N°	Lieudit	Surface	BY	388	15 RUE ELISE DE LAROCHE	00 ha 04 a 93 ca	85 000,00 €	OK 1/2 x 1/2
Section	N°	Lieudit	Surface							
BY	388	15 RUE ELISE DE LAROCHE	00 ha 04 a 93 ca							
<b>TOTAL ACTIF BRUT DE SUCCESSION.....</b>	<b>272 318,52 €</b>									
<b><u>PASSIF DE SUCCESSION</u></b>										
1°) La personne décédée a été quasi-usufruitière depuis le décès de son conjoint intervenu le 20/04/2010 jusqu'à la date de son propre décès des comptes suivants : - A la CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, divers comptes pour un montant global de 9.041,72 € - A la banque LCL, divers comptes pour un montant global de 81.506,02 € - A la BANQUE POSTALE, divers comptes pour un montant global de 123.993,39 € Soit un montant total de 214.541,13 €.  Entre les deux décès, le conjoint s'est comporté, d'un commun accord avec										

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du Code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 10 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le ...../...../.....

Signature(s) :

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
les ayants-droit, comme un véritable propriétaire de ces comptes à charge pour lui de leur en restituer la valeur au jour de l'extinction de ce droit conformément aux dispositions de l'article 587 du Code civil. Il est fait observer que ce droit de quasi-usufruit n'a pas fait l'objet d'une convention. La créance de restitution correspond à la valeur en pleine propriété au jour du décès du premier conjoint telle qu'indiquée dans la déclaration de succession en date du 13/09/2010 déposée le 14/09/2010 au centre des finances publiques de BEAUNE et jointe aux présentes. Les comptes ci-dessus énoncés revenaient :		
- pour moitié à Mme ANCIAUX-PYBOT, soit 107.270,56 €		
- pour moitié à la succession de Monsieur Hermand ANCIAUX, soit 107 270,57 €.		
Conformément aux articles 773-2-1 et 751 du Code général des impôts, la créance de restitution est déductible de la succession du quasi-usufruitier pour sa valeur en pleine propriété.		
Ci .....	107 270,57 €	<i>ok j'ai 107 270,56</i>
2°) Le montant de la facture dû à la Trésorerie de BEAUNE pour l'hébergement aux HOSPICES CIVILS DE BEAUNE pour la période du 1er septembre au 14 octobre 2017, d'un montant de 2.761,88 eur.		
Ci .....	2 761,88 €	<i>ok</i>
3°) L'impôt sur le revenu de l'année 2017, pour lequel la personne décédée est identifiée sous le numéro auprès du centre des finances publiques de BEAUNE, pour un montant de 1 280,00 €		
Ci .....	1 280,00 €	<i>NON</i>
4°) Les frais funéraires portés pour un montant forfaitaire de 1500 Euros, montant maximum autorisé par l'administration fiscale qu'il y ait ou non production de facture.		
Ci .....	1 500,00 €	
<b>TOTAL PASSIF DE SUCCESSION .....</b>	<b>112 812,45 €</b>	
<b><u>ASSURANCE(S)-VIE AVEC BENEFICIAIRE</u></b>		
1°) Un contrat d'assurance-vie avec bénéficiaire a été souscrit par la personne décédée auprès de la compagnie LCL - Crédit Lyonnais dont le siège est à LYON (69002), 18 rue de la République sous le numéro AA0058146P le 30/10/1993 au profit de Mme Josiane ANCIAUX. Les primes versées par le souscripteur à compter de son 70ème anniversaire ont été de 1 524,00 €.		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du Code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 10 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le ...../...../.....

Signature(s) :

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<p>Cette assurance a été préalablement déclarée au centre des finances publiques le 20/12/2017. Afin d'établir l'exactitude du calcul des droits notamment en application des dispositions du BOI-ENR-DMTG-10-10-20-20-20130709 elle est purement et simplement réintégrée à la déclaration de succession.</p> <p>2°) Un contrat d'assurance-vie avec bénéficiaire a été souscrit par la personne décédée auprès de la compagnie CNP ASSURANCES dont le siège est à PARIS (75016), 4 Place Raoul Dautry sous le numéro 908054987 le 03/12/1994 au profit de Mme Josiane ANCIAUX. Les primes versées par le souscripteur à compter de son 70ème anniversaire ont été de 7 805,00 €.</p> <p>Cette assurance a été préalablement déclarée au centre des finances publiques le 20/12/2017. Afin d'établir l'exactitude du calcul des droits notamment en application des dispositions du BOI-ENR-DMTG-10-10-20-20-20130709 elle est purement et simplement réintégrée à la déclaration de succession.</p> <p><b>Synthèse de la valeur taxable des contrats d'assurance-vie :</b></p> <p>Conformément à l'article 757 B du Code général des impôts, seront soumis aux droits de mutation les contrats souscrits après le 19 novembre 1991 pour les primes versées après le 70ème anniversaire de la personne décédée soit 9 329,00 €. Toutefois, s'il y a des bénéficiaires exonérés de droits de mutation par décès en vertu des articles 796 0 bis et ter du CGI, il conviendra de ne pas retenir leurs primes dès lors où ces derniers ne sont pas imposables (BOI 7 G-7-07).</p> <p>Après application de l'abattement spécial de 30 500 €, à répartir entre les bénéficiaires de tous les contrats (mais sans tenir compte des personnes exonérées conformément à la réponse ministérielle n°5940 du 8 juillet 2008), ces contrats seront taxés pour la somme de 0,00 € de la façon suivante :</p> <p>Madame Josiane ANCIAUX, bénéficiaire de 9 329,00 €, sera taxé(e) pour NEANT.</p> <p><b>Total taxable</b> ..... <b>0,00 €</b></p> <p><b>BALANCE</b></p> <p><b>Actif brut de succession</b> ..... <b>272 318,52 €</b></p> <p><b>Passif de succession</b>..... <b>112 812,45 €</b></p>		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du Code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 10 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le ...../...../.....

Signature(s) :

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<b>Actif net de succession</b> .....	<b>159 506,07 €</b>	
<b>A ajouter montant taxable des contrats d'assurance-vie</b> .....	<b>0,00 €</b>	
<b>A ajouter montant des donations rapportables</b> .....	<b>0,00 €</b>	
<b>Masse taxable</b> .....	<b>159 506,07 €</b>	
<b>Total des donations non rapportables</b> .....	<b>0,00 €</b>	
<b><u>PARTS IMPOSABLES ET LIQUIDATION DES DROITS</u></b>		
<b><u>Madame ANCIAUX Josiane</u></b>		
<b>Part lui revenant</b> .....	<b>159 506 €</b>	
Représentant savoir :		
Part légale.....	159 506 €	
<i>159 506,07 x 1/1 = 159 506,07</i>		
A déduire :		
Abattement.....	100 000 €	
Abattement déjà utilisé .....	NEANT	
Abattement résiduel.....	100 000 €	
<b>Part nette taxable</b> .....	<b>59 506 €</b>	
<b>DROITS BRUTS A PAYER</b> .....	<b>10 096 €</b>	
Calcul des droits :		
8 072 €.....à..... 5%.....= 404 €		
4 037 €.....à..... 10%.....= 404 €		
3 823 €.....à..... 15%.....= 573 €		
43 574 €.....à..... 20%.....= 8 715 €		
<b>Total</b> .....	<b>10 096 €</b>	
Réduction pour enfant déjà utilisée .....	NEANT	
Réduction pour enfant utilisée .....	NEANT	
<b>DROITS NETS A PAYER</b> .....	<b>10 096 €</b>	
Acompte déjà versé .....	NEANT	
<b>DROITS NETS RESTANT A PAYER</b> .....	<b>10 096 €</b>	
<b>TOTAL DES DROITS A PAYER</b> .....	<b>10 096 €</b>	
<b>TOTAL DES ACOMPTES VERSES</b> .....	<b>NEANT</b>	
<b>RESTE A PAYER</b> .....	<b>10 096 €</b>	

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du Code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 10 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le ...../...../.....

Signature(s) :

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<p>Le(s) déclarant(s) affirme(nt) sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages.</p> <p>Il(s) affirme(nt) en outre, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 Avril 1918 (article 1837 du C.G.I.) que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à sa (leur) connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie.</p> <p>Fait à BEAUNE Le 26 février 2018</p>		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du Code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 10 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

Signature(s) :